



DÉPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

ARRÊTÉ

**Portant nomination des membres du Comité Communal de Feux de Forêts
pour la saison 2025**

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu l'article L.131 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.131 et L.132 du Code Forestier,

Vu l'instruction de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 portant la création, l'organisation et le fonctionnement des Comités Communaux de Feux de Forêts (C.C.F.F.),

Vu les règles générales de fonctionnement des Comités Communaux de Feux de Forêts diffusées en 1999 par Monsieur le Préfet du Var,

Vu l'ordre d'opération inter services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

Vu les 3 nouvelles demandes d'engagement en tant que bénévoles du Comité Communal de Feux de Forêts de Solliès-Ville,

Vu l'arrêté n° 09/2025 en date du 23 juillet 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Pour la saison 2025, le Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) de SOLLIES-VILLE s'organisent comme suit :

Membres permanents :

Le Maire et le Président délégué

Un secrétaire administratif

Membres non permanents :

Les volontaires acceptés par Monsieur le Maire et désignés par l'article 3

Article 2 : Le CCFF se composent des membres ci-après :

Monsieur GERARDIN Nicolas, Président

Monsieur BUISSON Christian, Président délégué par Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs :

ABATI Lucien

ANDREOTTI Yvonne

BERTIN Richard

COM Alain

DELLA ROSSA Marc

DI GIACOMO Antonio

DUMEZ Eric

FOUASSE Bénédicte

FOUASSE Dominique

GERARDIN Nicolas

GUIOL Gilbert

HEYTE Jean-Louis
HOFFMAN Olivier
JOLY Philippe
JOLY Béatrice
LAHO Mathieu
LAUGIER Frédéric
LECLERC Christian
MARTINEZ Valentin
MOLINO Alain
NOIROT Michel
ORSINI Yvette
PARDIGON Christian
PIERMÉ Michel
ROUSTAN Joël
SABRIÉ Jeanine
THIERRY Jean-Luc
TROCHON Patricia

Article 3 : Les membres qui doivent rester polyvalents acceptent les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09/2025 du 23/07/2025.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Préfet du Var

Monsieur le Directeur Département des Services d'Incendie et de Secours

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Chef de Centre Intercommunal de Secours et d'Incendie

Monsieur le Président de l'Association Départementale des C.C.F.F. du Var

Monsieur le Président délégué du C.C.F.F. et de la RCSC de SOLLIES-VILLE

Article 6 : Pour information et respect des dispositions ainsi statuées

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Farlède

Les agents de Police Municipale de Solliès-Ville

Fait à Solliès-Ville, le 25 juillet 2025

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication le **25 JUIL, 2025**

- La transmission en préfecture le **25 JUIL, 2025**